

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 19 JUIN 2024

DECRET N°24 - 073 / PR

Portant promulgation de la loi N°24-001/AU du 11 juin 2024 autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier le Protocole d'Accession de l'Union des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Est promulguée la loi N°24-001/AU autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier le Protocole d'Accession de l'Union des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), adoptée le 11 juin 2024 par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier le protocole d'accession de l'Union des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores ».

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

